

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 3 avril 2023** à compter de **8 h 15**.

À laquelle sont présents :

Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Gaétan Labelle.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **RÈGLEMENTS**
 - 2.1 Adoption du règlement numéro 18-31 (2023) établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2023 et refondant le règlement numéro 18-30-1 (2023)
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

23-04-36909 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 23-04-36909

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. RÈGLEMENTS

23-04-36910

- 2.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-31 (2022) ÉTABLISSANT LES NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2023 ET REFONDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-30-1 (2023)

RÉSOLUTION 23-04-36910

CONSIDÉRANT que la charte de la Ville de Coaticook et ses amendements prévoient l'exploitation d'un service d'électricité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook achète d'Hydro-Québec une grande partie de l'électricité qu'elle distribue aux consommateurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit subir les modifications de tarifs d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 18-31 (2023) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil de la Ville de Coaticook au moins deux jours francs avant son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 18-31 (2023) établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2023 et refondant le règlement numéro 18-30-1 (2023) et de publier l'avis public en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

23-04-36911

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 23-04-36911

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 8 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gaétan Labelle, maire suppléant

Geneviève Dupras, greffière